

# REUNION CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 02 Mars 2016

### PRESENTS :

**Adjoints** : ROBIN THIERRY, LIOUX Isabelle, CABE Bruno

**Conseillers** : BRUNET Didier, BUCLON Ghislaine, DUPOUY Jean-Louis, GIANCARLI Lorenzo, MORTREUX Jean Bart, RANDE Florent, VANDROUX Michel

### ABSENT EXCUSE : 0

**PRESIDENCE** : **BOP Bernard**, Maire

Secrétaire de séance : DUPOUY Jean Louis, rapporteur au budget.

### ORDRE DU JOUR :

#### I/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

##### A/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2015

#### Investissement

<b>Dépenses</b>	Prévues	145 788.00
	Réalisées	108 705.74
	Restes à réaliser	25 148.00
<b>Recettes</b>	Prévues	145 788.00
	Réalisées	77 691.32
	Restes à réaliser	4250.00

#### Fonctionnement

<b>Dépenses</b>	Prévues	372 292.00
	Réalisées	217 669.95
	Restes à réaliser	0.00
<b>Recettes</b>	Prévues	372 292.00
	Réalisées	376 742.99
	Restes à réaliser	0.00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Déficit d'investissement	- 31 014.42
Excédent de Fonctionnement	159 073.04

Résultat global Excédentaire + 128 058.62 €

##### B/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU 2015

#### Investissement

<b>Dépenses</b>	Prévues	39 129.00
	Réalisées	324.51
	Restes à réaliser	0.00

<b>Recettes</b>	Prévues	39 129.00
	Réalisées	39 129.64
	Restes à réaliser	0.00

### Fonctionnement

<b>Dépenses</b>	Prévues	67 325.00
	Réalisées	51.557.87
<b>Recettes</b>	Prévues	67 325.00
	Réalisées	70 195.38

### Résultat de clôture de l'exercice

- Excédent d'investissement	38 805.13
- Excédent de fonctionnement	18 637.51

Résultat global excédentaire (à reporter pour 2016) + 57 442.64 €

### C/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CCAS 2015

#### Investissement

<b>Dépenses</b>	Prévues	0.00
	Réalisées	0.00
	Restes à réaliser	0.00
<b>Recettes</b>	Prévues	0.00
	Réalisées	0.00
	Restes à réaliser	0.00

#### Fonctionnement

<b>Dépenses</b>	Prévues	1568.63
	Réalisées	1568.63
<b>Recettes</b>	Prévues	1568.63
	Réalisées	1568.63

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0.00
Fonctionnement	0.00
<b>Résultat global</b>	<b>0.00 €</b>

Mise au vote, la dissolution du CCAS a été adoptée. Votants 11 ; Pour : 11. Le CCAS est dissout au 31/12/2015. A compter de 2016, toutes les opérations du CCAS ancien se feront sur le budget général communal.

Vote concernant les 3 comptes administratifs 2015. Présents : 11 ; Votants : 10 - Pour : 10, (le maire, comme le prévoit la loi, ne prenant pas part au vote).

## D/ TAXES LOCALES

Consulté par le maire sur les taux des taxes locales de 2016, le conseil municipal souhaite un statu quo par rapport aux valeurs de 2015 dont les taux avaient augmenté cette année-là, de 2 %. Il en a été pris acte pour l'élaboration et le vote du budget 2016. **Il n'y aura donc pas d'augmentation de la fiscalité locale en 2016.**

### II/ POINT SUR LES TRAVAUX PROGRAMMES EN 2016

Concernant les projets de travaux envisagés pour 2016, la commission des travaux s'est réunie le **17 février** dernier. Elle a décidé de retenir et de soumettre au conseil comme priorité les projets évoqués brièvement lors du dernier conseil de 2015, à savoir :

#### ECOLE

- Démolition cheminée ancienne cantine	Devis TRISTAN	360.00 € TTC
- Réfection à neuf toitures salles de classe	Devis TRISTAN	9676.80 € TTC
- Réfection à neuf annexes (Aquarium et salle ordi)	Devis TRITAN	7224.60 € TTC
<b>Sous Total toitures école</b>		<b>17261.40€TTC</b>
- Pose nouveau grillage derrière ancienne cantine	Devis LASSALLE	<b>1070.17€TTC</b>

#### SALLE DES FETES

- Armoire électrique	(Devis LACAVE)	3117.60 TTC
- Auto Laveuse	(Devis MAT-IND)	2820.00 TTC
- Illuminations	(Devis SEDI)	1000.00 TTC

**Sous total TTC** **6937.60TTC**

#### ENTRETIEN CHEMINS

- Chemin de Laouchon	Devis BAPTISTAN	1166.50 HT
- Chemin JOUAMBET	Devis BAPTISTAN	1522.00 HT
- Chemin TEOULERE	Devis BAPTISTAN	3820.00 HT
- Chemin SAOUTEDE	<b>Non retenu</b>	- 4900.00 HT 0
- Chemin POUYBLANC	Devis BAPTISTAN	2980.00 HT
- Chemin LUORE	<b>Non retenu</b>	- 4564.00 HT 0
<b>Sous total TTC Chemins</b>		<b>9464.00 HT</b>
		<b>11386.00 TTC</b>

**Travaux assainissement lotissement** Devis BAPTISTAN **13080.00 TTC**

**Relevé topographique du cimetière** **1800.00TTC**

**TOTAL GENERAL** **51535.17 TTC**

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'ensemble des travaux projetés sous réserve qu'ils soient compatibles avec le potentiel financier du budget primitif 2016 en cours d'élaboration et qui sera soumis au vote du conseil le 13 avril 2016.

### III/ DISSOLUTION AFAFAF au 31/12/2015

L'AFAFAF est une association créée dans le cadre de la construction de l'A65. L'enveloppe qui nous avait été attribuée a été partiellement consommée pour la réalisation de plantations et la création de chemins. Les travaux sont terminés, ne restera que l'entretien. L'assemblée générale de l'AFAFAF en date du 9 février 2016 a décidé la dissolution pure et simple de

l'association. Lors de cette même réunion, la décision d'abandonner le reliquat (14998.61 €) au profit du budget communal a été prise à l'unanimité sous réserve que le moment venu cette somme soit consacrée à l'entretien des chemins créés.

Le conseil municipal se déclare favorable et accepte à l'unanimité le solde créditeur figurant dans les comptes au moment de la dissolution. Une délibération sera prise en ce sens.

#### IV/ COMMUNAUTE DES COMMUNES

Lors de la réunion de la com/com du 27 janvier dernier, son Président a fait part de son inquiétude pour présenter un budget de fonctionnement 2016 équilibré. Il a annoncé un manque à gagner de 120 000 €. Pour combler ce déficit, *il propose d'augmenter la part des taxes revenant à la com/com de 20%, il demande une hausse de la participation de notre commune à la Petite Enfance et enfin l'abandon du FPIC 2016 au profit de la com/com.*

Le FPIC 2015, notamment à cause de la décision du conseil municipal de Saint Cricq, était revenu à chaque commune faute d'unanimité pour l'abandonner à la com/com.

Concernant la CLECT, lors du transfert de la « Petite Enfance » à la communauté des communes en 2014, la loi qui retient le montant des charges à transférer de l'année N-1 avait été favorable à notre commune. Cette répartition avait à l'époque été entérinée par la CLECT.

**Réuni informellement et à titre exceptionnel le 25 février dernier, le conseil municipal a pris deux décisions pour donner un gage de sa bonne volonté.**

Le 2 mars, lors de la réunion de la com/com, porteur de la décision de son conseil, le maire a fait deux propositions :

- la commune accepte de doubler sa participation au financement de la petite enfance qui passe de 7294.97 € soit **15.65€ /habitant à 31 € par habitant soit environ 4000 €** selon le nombre d'habitants retenu.

- la commune accepte, **à titre exceptionnel**, d'adopter la répartition du FPIC selon le mode dérogatoire libre permettant à la communauté des communes de conserver la totalité du FPIC 2016. En 2015, le montant perçu par notre commune était de 7000 €. **Cette décision revêt comme déjà dit, un caractère exceptionnel, le conseil municipal se réservant le droit d'en décider autrement en 2017.**

Sur cette base, deux délibérations seront prises pour entériner ces deux décisions.

**Pour l'adoption de ces deux mesures : votants 11 ; Pour : 11. Adopté.**

#### V/ TRANSFERT EAU

Ce sujet a déjà été évoqué lors de précédentes réunions. Toutefois, le maire informe le conseil que M. CIVEL, directeur du SYDEC viendra le 23 mars prochain à 17H pour étudier et définir les modalités de transfert de la gestion de l'eau au SYDEC, sachant que ce transfert sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il invite les conseillers à participer à cette réunion en fonction de leurs disponibilités.

#### VI/ BIBLIOTHEQUE

Mme Lioux Lassalle, responsable de la bibliothèque, fait part au conseil de son inquiétude sur la pérennité de notre bibliothèque municipale en milieu rural qui reste une des dernières en activité. Le conseil général pourvoyeur de livres menacerait de cesser son approvisionnement si la mairie ne s'engageait pas financièrement et si le personnel bénévole jusque-là, ne se professionnalisait pas en suivant des stages par exemple. Sur le premier point, la mairie se déclare ouverte à la discussion sur des bases raisonnables. Sur le deuxième point, rien ne remplacera le bénévolat s'agissant de 2 heures d'ouverture le dimanche.

Nous attendons une prise de contact avec le conseil général.

La réunion pour le vote du budget primitif a été fixée au mercredi 13 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant expiré la séance est close à 23 H.